

A l'exception de la Nouvelle-Ecosse et de Québec, le soin des aliénés dans tout le "Dominion," est confié à l'Etat, c'est-à-dire au gouvernement de la province qui en a directement la gestion, et même dans le cas des deux provinces susnommées, les institutions sont soumises à la surveillance des inspecteurs du gouvernement. Dans la Nouvelle-Ecosse, le soin des aliénés est affermé pour une partie aux comtés, et dans Québec il est affermé entièrement aux communautés religieuses.

Il y a 18 asiles d'aliénés en Canada, lesquels reçoivent tous de l'aide du gouvernement de la province, et dans certains cas, des municipalités, et le tableau suivant indique le nombre des patients, etc. :—

ASILES D'ALIÉNÉS EN CANADA.

INTERNÉS ET DÉCÉS.

PROVINCES.	Nombre des asiles.	Année terminée.	NOMBRE DES PATIENTS DANS L'ANNÉE.			Nombre des décès.	Rapport par 100 des décès au nombre total des internés.
			Hom.	Fem.	Total.		
Ontario, 1898.....	7	30 sept....	2,839	2,894	5,733	282	4.92
Québec, 1897.....	5	31 déc ..	1,642	1,728	*3,409	321	9.42
Nouvelle-Ecosse, 1898....	1	30 sept....	220	227	447	29	6.4
Nouv.-Brunswick, 1898, ..	1	31 oct	318	289	607	62	10.21
Manitoba, 1898.....	2	31 déc....	312	170	482	17	3.5
Colombie-Anglaise, 1898..	1	31 " ..	226	59	285	19	6.6
Ile du Pr.-Edouard, 1898.	1	31 " ..	118	105	223	12	5.38
Total.....	18		5,675	5,472	11,186	742	6.63

* Comprend 39 sexes non donnés.

Dans Ontario, le 30 septembre 1898 il y avait 5,029 personnes dans les asiles des provinces et 19 dans la retraite de Homewood, Guelph ; 35 forçats aliénés au pénitencier de Kingston, et 55 personnes aliénées dans les prisons communes, formant un total de 5,138 personnes affectées mentalement et à la charge du public, et il y avait 289 demandes d'entrées reçues, soit un ensemble de 5,427 personnes à cerveau déséquilibré à la connaissance du gouvernement provincial. Le recensement de 1891 fixe à 5,855 le nombre total des aliénés dans la province.